

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 127 du 08 décembre 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 08 décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 novembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – B. DE REU – A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.- Cl. MAYEUX - B. CAILLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. GUIDEZ – Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET – L. GUISE -

M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. M.GUIDEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. BONNART  
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD.

**Objet : Subvention DETR – Programmation 2017. Projet d'implantation de la plateforme ADVITAM – Programme de Confortement de la voirie communautaire tranche 1 –**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le projet de création d'une plateforme agricole portée par le groupe ADVITAM sur le site du Vieux Tordoir à AVESNES-LES-BAPAUME, le long de la Route Départementale 929, en vue de regrouper le silo de céréales implanté sur le site de Bapaume et les silos de semences implantés sur les sites d'ACHIET-LE-GRAND et d'ESTREES-MONS.

Monsieur le Président rappelle que le permis de construire de cette nouvelle plateforme a été délivrée et que l'arrêté d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sera prochainement délivré par les services de la préfecture du Pas-de-Calais.

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'enquête publique plusieurs observations ont été faites sur la dangerosité des accès à la future plateforme depuis la Route Départementale et la nécessité de prendre en considération des mesures permettant d'éviter les accidents.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire l'organisation des entrées et sorties du site qui d'opéreront à partir du RD 929 avec une voie d'insertion créée dans le sens Bapaume-Albert pour entrer directement sur la plateforme et une sortie unique qui débouchera sur la voirie communale reliant les communes de LIGNY-THILLOY à GREVILLERS qui débouche sur le rond-point du RD 929.

Monsieur le Président précise que cette voirie communale nécessite d'être reconfigurée et renforcée pour permettre de supporter le trafic généré par l'activité de la plateforme. Une mission d'ingénierie a été confiée au Cabinet Verdi Ingénierie.

Monsieur le président détaille l'opération de confortement envisagée sur la voirie communautaire et propose de solliciter sur cette opération des aides auprès de la Préfecture au titre de la DETR Programmation 2017 et auprès du Département du Pas de Calais.

Monsieur le Président présente le plan de financement de cette opération qui se détaille de la façon suivante :

Depenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT	Taux
Travaux de confortement	356 150.00 €	DETR	80 350.00 €	20%
<b>sous total Travaux</b>	<b>356 156.00 €</b>			
maîtrise d'oeuvre	32 600.00 €	Communauté Communes	321 400.00 €	80%
frais bornage	4 000.00 €	Fonds propres		
frais relevé topo	2 500.00 €			
rapport géotechnique	3 500.00 €			
frais CSPS	3 000.00 €			
<b>sous total honoraires</b>	<b>45 600.00 €</b>			
<b>Total Dépenses</b>	<b>401 750,00 €</b>	Total Recettes	<b>401 750.00 €</b>	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le programme de travaux nécessaire au confortement et à la sécurisation des échanges routiers avec la nouvelle plateforme ADVITAM sur le site de la commune d'Avesnes les Bapaume ;
- d'approuver le plan financier de l'opération conformément au plan de financement présenté ;
- de solliciter une subvention au titre de la programmation DETR 2017 ;
- de solliciter l'autorisation de démarrer le programme de travaux à compter de la complétude du dossier dans pour autant préjuger de l'octroi d'une subvention ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le cadre du budget primitif 2017 au titre du budget principal - opération 22 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures et signer tous documents et dossiers relatives à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Décembre 2016 et transmission en Préfecture le 08 décembre 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 8 Décembre 2016 et transmission en Préfecture le 8 décembre 2016.

Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL**  
2016-127 - 8/12/2016

Projet Plateforme ADVITAM - Confortement des voiries tranche 1.  
Subvention DETR - Programmation 2017.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

